

Modèle de délibération
Adhésion au PASS Territorial du CIG de la Petite Couronne

Objet : Action sociale - Adhésion au PASS petite couronne

Le Maire / Président / M..., rapporteur expose au Conseil Municipal / Communautaire / Syndical :

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

De par la loi n°2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les communes (article L2321-2 du code général des collectivités territoriales).

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le CIG de la Petite Couronne Parisienne a eu pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la fonction publique territoriale, en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi visant à compléter les dispositifs d'accompagnement social de l'emploi classique et à promouvoir, avec l'appui des employeurs locaux, des contrats et prestations de nature à renforcer l'attractivité à l'embauche et la fidélisation des agents en poste. Les nouvelles dispositions législatives permettent en effet aux centres de gestion de souscrire des contrats cadre pour les agents des collectivités qui le souhaitent, ces dernières étant en mesure d'apporter une contribution financière aux opérateurs.

Suite à une procédure de mise en concurrence, le CIG de la Petite Couronne a souscrit un contrat cadre d'accompagnement social auprès de Pluralys, association de loi 1901 dont le conseil d'administration est paritaire, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le contrat cadre dénommé PASS petite couronne permet aux collectivités membres de bénéficier d'un taux de contribution mutualisé basé sur le salaire annuel brut* (taux qui peut être modulé à l'échelle du contrat cadre) et garantit un taux de retour jusqu'à 90 %.

Conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ce contrat par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion de leur ressort.

La convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'une année.

* Selon le taux en vigueur à la date de la délibération

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention d'adhésion au contrat cadre et de spécifier dans le bulletin d'adhésion les conditions particulières retenues.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la [Commune / Communauté de Communes / du Syndicat](#) contenus dans ces documents et de m'autoriser à les signer.

Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le CIG de la Petite Couronne avec Pluralys,

Vu la convention d'adhésion au PASS petite couronne,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

Le Conseil Municipal / Communautaire / Syndical, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au contrat cadre du Cig de la Petite Couronne dénommé PASS petite couronne [jusqu'au 31 décembre 2018](#) ;
- Autorise le [Maire/Président](#) à signer le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.